



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Derniers mois pour candidater à « l'appel à projets Filières d'excellence »

Depuis juillet 2024, Limoges Métropole soutient la création, la reprise ou le développement d'entreprises innovantes à travers son appel à projets « Filières d'excellence ». Entrepreneurs, il ne vous reste plus que quelques semaines pour envoyer votre candidature : la clôture est fixée au 30 octobre 2025 à 17h.

Publié le 22 Juillet 2025

Ce dispositif a pour objectif de renforcer l'attractivité économique du territoire en soutenant les projets qui s'inscrivent dans l'une **des 6 filières d'excellence prioritaires du territoire : électronique, hyperfréquences & photonique, céramiques & traitement de surface, eau & environnement, santé & autonomie, viandes durables & agroalimentaire, numérique & cybersécurité.**

EAU &
ENVIRONNEMENT
AGROALIMENTAIRE
NUMÉRIQUE &
CYBERSÉCURITÉ
SANTÉ
CÉRAMIQUES
ET TRAITEMENT
DE SURFACE
ÉLECTRONIQUE
PHOTONIQUE



APPEL À PROJETS FILIÈRES D'EXCELLENCE

*Vous avez un projet d'entreprise, dans l'une des 6 filières d'excellence,
qui répond à un besoin sur notre territoire ?*

Répondez à l'appel à projets lancé par Limoges Métropole !

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER SUR

limoges-metropole.fr 

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ATTRACTIVITÉ
& DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



À qui s'adresse cet appel à projets ?

- Porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise sur le territoire de Limoges Métropole.
- Start-up de moins de 3 ans.
- PME immatriculées au Répertoire des entreprises et établissements, souhaitant développer une nouvelle activité sur le territoire.

Quels types de projets sont éligibles ?

Les projets doivent :

- Répondre à un besoin identifié ou non couvert sur le territoire.
- En cas de reprise, contribuer au maintien d'une activité stratégique pour la filière concernée.
- S'inscrire dans l'une des 6 filières d'excellence.
- Conduire à la création ou reprise d'une entreprise, ou au développement d'une nouvelle activité par une entreprise existante

Quel accompagnement proposé ?

- Une aide financière jusqu'à 20 000 €, sous conditions d'éligibilité.
- Une immersion dans l'écosystème local : rencontres avec les acteurs clés, clusters, financeurs...
- Un accompagnement personnalisé par des experts de la filière.
- Une mise en avant du projet dans le magazine « Le Métropol' ».

Un plancher d'investissement est fixé à 5 000 € HT. Le montant des dépenses éligibles n'est pas plafonné.

Quelles dépenses sont éligibles ?

- Investissements matériels ou immobiliers
- Frais de R&D, d'expertise, de propriété intellectuelle
- Frais de personnel dédié au projet
- Animation, prestations externes, etc.

Quels sont les critères de sélection ?

- Qualité du porteur de projet et sa capacité à le mener à bien
- Faisabilité et viabilité économique
- Pertinence au regard des besoins des filières
- Retombées économiques, sociales, environnementales
- Inscription dans l'écosystème local

Clôture de l'appel à projets le 30 octobre 2025 à 17h

Ne manquez pas cette opportunité de concrétiser votre projet sur un territoire porteur et dynamique.

Pour toute information complémentaire

pde@limoges-metropole.fr

05 19 30 20 16
